

COLFS (*Henri-L.F. J.*), Député de Bruxelles
(Anvers, 1.12.1864-Grimbergen, 3.6.1936).

Il entra dans la vie politique en 1893, comme député catholique de Bruxelles, au moment de la revision constitutionnelle, alors que venait de se dessiner dans le parti catholique un mouvement démocrate-chrétien ; Colfs adhéra à ce mouvement avec toute la fougue de son tempérament batailleur.

En février 1895, il faisait partie de la Commission des XXI pour l'examen du projet de loi relatif à l'annexion du Congo par la Belgique. Il était nettement opposé à l'annexion. En séance du 27 août 1895 à la Chambre, Colfs interpella le Gouvernement en lui posant seize questions relatives à la politique suivie en Afrique par l'État Indépendant du Congo.

Le 5 mai 1896, commença à la Chambre, sous la présidence du ministre Beernaert, la discussion du rapport en faveur du projet de loi du député Helleputte, portant approbation de la convention du 27 mars 1896 relative au chemin de fer du Bas-Congo et d'un acte additionnel du 10 avril, suivant lesquels : 1° l'État souscrirait 5 millions d'actions nouvelles de la Compagnie du Chemin de fer, somme qui servirait au remboursement du prêt hypothécaire accordé à la Compagnie par la loi du 29 juin, 1895 ; 2° l'État donnerait son aval à une émission d'obligations pour un montant de 10 millions de frs.

Le député Colfs fut le premier à prendre la parole, attaquant avec vigueur le projet de subvention par la Belgique à la construction du rail. Il disait pour finir : « Si le Souverain de l'É.I.C. a le droit — disons, si l'on veut, le devoir — de poursuivre en Afrique l'œuvre de civilisation congolaise, les ministres belges et les Chambres n'ont ni le devoir, ni même le droit d'accepter les charges, la responsabilité et la solidarité de cette entreprise éminemment personnelle ». Suivi à la tribune par d'autres anti congolais tels Defuisseaux, Lorand, Vandervelde, Colfs vit ses attaques et celles des autres relevées et réfutées par les ministres de Smet de Naeyer et Helleputte et par Woeste, qui emportèrent au Sénat et à la Chambre des représentants le vote de la loi qui allait permettre à la Compagnie du Chemin de fer de raffermir sa situation et de poursuivre ses travaux.

Colfs fut aussi mêlé aux débats sur le service personnel à l'armée dont il était adversaire.

Il fut un jour assailli en rue par une bande d'énergumènes qui le malmenèrent assez sérieusement. Il passa les dernières années de sa vie dans une clinique à Grimbergen où il supporta avec patience et résignation une longue maladie qui finit par l'emporter.

17 août 1951.
M. Coosemans.

Mouvement géogr., 1895, pp. 49, 232 ; 1896, pp. 245, 317. — A. Van Iseghem, *Les étapes de l'annexion du Congo*, Brux., 1932, p. 77. — Fr. Masoin, *Hist. de l'É.I.C.*, Namur 1913, t. I, pp. 371-372 ; t. II, pp. 60, 368. — R. Cornet, *La Bataille du Rail*, Cuypers, Brux., 1947, p. 292.